

Extrait du Registre
Des
Délibérations
(Annule et Remplace)

L'an deux mille vingt

Le 23 Décembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 15 Décembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : LEADER- Validation du plan de financement et validation du cofinancement 2021

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à AYMAT Pascale, PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à PINSTON Stéphane, POUX Vincent (Saint André de Cubzac) à PINSTON Stéphane, BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) à TABONE Alain,

Absents excusés : 0**Absents : 4**

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : COURSEAUX Mickael

Pour mener à bien la stratégie LEADER en Haute Gironde, le GAL (porté par la Communauté de communes de l'Estuaire) se dote de personnel qualifié en charge :

- De la diffusion et de l'animation du programme,
- De l'émergence et de l'accompagnement de projets,
- De l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la constitution de leur dossier,
- Des saisies et éditions préalables à la transmission des dossiers au service référent chargé de l'instruction (pré-instruction),
- De mobiliser et d'animer le comité de programmation,
- D'aider les maîtres d'ouvrages pour la demande de paiement de la subvention,
- De suivre les actions aidées,
- De la conception d'outils de suivi et d'évaluation du programme pour les membres du GAL,
- De la communication sur les réalisations LEADER, interne et externe,
- De participer aux échanges d'expériences avec les autres territoires,
- De favoriser des actions de coopérations interterritoriales.

La demande d'aide pour 2021 porte ainsi sur les dépenses de frais salariaux des postes de chargé de mission (1ETP sur 12 mois) et d'un renfort en animation/gestion (1 ETP sur 6 mois), ainsi que sur les dépenses de frais de mission et de coûts indirects de structure correspondantes. (Dans un souci de simplification administrative, les frais de communication associés au déploiement du programme seront intégrés aux coûts indirects de structure).

Le budget prévisionnel de l'opération est ainsi le suivant :

Dépenses prévisionnelles			
Frais de personnel	MONTANT SALAIRES BRUT	COTISATIONS PATRONALES	TOTAL
Poste de chef de projet : 1 ETP - 12 mois	30 480,48 €	12 693,84 €	43 174,32 €
Renfort en animation/gestion : 1ETP - 6 mois	15 240,24 €	6 346,92 €	21 587,16 €



Frais de mission (déplacement/restauration)	1 098,00 €
Coûts indirects de structure (taux forfaitaire 15 % des frais salariaux éligibles)	9 714,22 €
Total	75 573,70 €

Dans la continuité des années précédentes, le concours du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine peut être sollicité à hauteur de 25% des frais salariaux bruts chargés concernant un ETP en charge de l'animation du programme sur 12 mois plafonné à 40 000,00 €, soit 10 000,00 €.

Conformément à la convention de coopération associant les 4 communautés de communes du territoire de la Haute-Gironde pour le programme LEADER - Groupe d'Action Locale, les cofinancements des Communautés de communes de Blaye, de Grand Cubzaguais Communauté de Communes, et de Latitude Nord Gironde ont vocation à intervenir à hauteur, respectivement de 19%, 30% et 16% des cofinancements nécessaires à la mobilisation des aides européennes sur l'opération, l'autofinancement de la CCE ayant vocation à représenter les 35% restant.

Pour l'année 2021, les besoins en cofinancement porteront sur les frais salariaux de renfort en animation/gestion, sur les frais de mission ainsi que sur les coûts indirects de structure, à hauteur des 20% nécessaires à l'appel d'un cofinancement de l'Union Européenne au titre du FEADER à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est donc le suivant :



Plan de financement			
Financier	Commentaire	Financement sollicité	%
Union Européenne – FEADER (LEADER)	FEADER optimisé	59 093,82 €	78,19%
Conseil Régional	Aide régionale à hauteur de 25% des frais de salaires brut chargé pour un ETP animateur sur une assiette de dépenses éligibles plafonnée à 40k€	10 000,00 €	13,23%
Communauté de communes de Blaye	Convention d'Entente associant les communautés de communes pour le déploiement du programme	1 231,18 €	1,63%
Grand Cubzaguais Communauté de communes		1 943,96 €	2,57%
Communauté de communes Latitude Nord Gironde		1 036,78 €	1,37%
Autofinancement Communauté de communes de l'Estuaire	Part revenant en autofinancement à la charge de la structure porteuse du programme	2 267,96 €	3,00%
TOTAL		75 573,70 €	100%

Une participation financière à la mise en œuvre de cette opération portée par la Communauté de communes de l'Estuaire, pour l'ensemble du territoire de la Haute-Gironde, est donc sollicitée auprès de Grand Cubzaguais Communauté de communes à hauteur d'un montant prévisionnel de 1943,96 €.

Conformément à la convention de partenariat associant les quatre communautés de communes du territoire pour le déploiement de LEADER, le versement de la participation de Grand Cubzaguais Communauté de communes ne sera sollicité de la part de la Communauté de communes de l'Estuaire qu'à l'issue de l'opération, sur présentation d'un bilan technique et financier. Le montant pourra alors être ajusté à hauteur du montant effectivement nécessaire sur la base du plan de financement réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De valider l'attribution à la Communauté de communes de l'Estuaire d'une subvention d'un montant maximal de 1943,96 € pour l'opération d'Animation 2021



- de la stratégie et du plan de développement LEADER du GAL du Pays de la Haute Gironde (sous-mesure 19.4) »,
- D'Autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 24 Décembre 2020

La Présidente

Valérie GUINAUDIE